

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2021

---

FAVORISER L'IMPLANTATION LOCALE DES PARLEMENTAIRES - (N° 4560)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL4

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 10 000 »

le nombre :

« 5 000 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Pourquoi l'incompatibilité du mandat de député existerait-il avec les fonctions de maire d'une commune de plus de 10 000 habitants ? Pourquoi avoir choisi ce chiffre plutôt qu'un autre ? Pourquoi ne pourrait-il pas être plus ou moins important ?